

Les changements dès 1 avril 2022

Le plan de prévoyance Temp Basic proposera ;

- Les cotisations de risque sont réduites de 2 % à 1.75 %
- Un capital décès supplémentaire « par défaut » d'au moins 50% du salaire assuré
- Options additionnelles ;
 - Augmentation de la rente Ai minimale à au moins 30% du salaire assuré
 - Augmentation du capital décès supplémentaire à 100% du salaire assuré

Le plan de prévoyance Temp Premium proposera ;

- Les cotisations de risque sont au minimum de 1.90 %
- La rente Ai est d'au moins 30% du salaire assuré
- Un capital décès supplémentaire « par défaut » d'au moins 50% du salaire assuré
- Pension de partenaire possible
- Retraite partielle possible
- Options additionnelles;
 - Augmentation de la rente Ai à au moins 40% du salaire assuré
 - Capital décès supplémentaire de 100% du salaire assuré

Cotisation risque par plan

Plan Temp Basic	1.75 %
Options additionnelles :	
Rente Ai à au moins 30% du salaire assuré	0.20 %
Capital décès supplémentaire min 100% du salaire assuré	0.05 %
Coût maximum	2,00 %
Plan Temp Premium	1.90 %
Options additionnelles:	
Rente Ai au moins 40% du salaire assuré	0.20 %
Capital décès supplémentaire min 100% du salaire assuré	0.05 %
Coût maximum	2.15 %